Fenêtre sur Cour

Mensuel d'information du personnel

N° 182 - JANVIER 2012

BIENVENUE A

Olivier PINTAVY,
responsable des équipements sportifs

Nicolas SEYNAT,
responsable SIG

Séverine ARRAZAT,
gestionnaire des marchés publics

Les Brèves du mois

VOEUX

M. le Sénateur Maire a présenté ses voeux à l'ensemble du personnel municipal vendredi 13 janvier à Zinga Zanga. A cette occasion ont été à l'honneur les médaillés du travail. Sens du service public, intérêt général et solidarité ont été les maîtres mots de cette cérémonie conviviale à laquelle vous avez participé en nombre.
M. le Sénateur Maire a renouvelé ses voeux auprès des personnels de la petite enfance et du scolaire le mardi 17 janvier à la résidence Pelletier.

TRANSFERT DE LA FILIÈRE DÉCHETS

Depuis le 1er janvier, les services de la filière déchets (collecte des ordures ménagères, UVOM et CET, Direction) ont été transférés à la CABM. Nos collègues en fonction dans ces secteurs sont donc désormais rattachés à la Communauté d'Agglomération.

CHARTE INFORMATIQUE

La charte informatique dont vous avez été régulièrement informés de l'élaboration a été adoptée lors du comité technique paritaire du 18 décembre.

FORMATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement des agents partant en formation auprès du CNFPT n'étant désormais plus couverts par cet organisme, la Ville s'est vu contrainte de mettre en place les règles suivantes:

concernant les formations obligatoires (statutaires ou en matière de sécurité) : prise en charge intégrale toutes catégories confondues ;

concernant les formations optionnelles délivrées par le C.N.F.P.T., un barème sera appliqué en fonction de la catégorie à laquelle appartient l'agent:

- pour les agents de catégorie C: prise en charge intégrale
- pour les agents de catégorie B: prise en charge à 50%
- pour les agents de catégorie A: pas de prise en charge

concernant les formations optionnelles délivrées par d'autres organismes de formation, la Ville continue à prendre en charge les frais de déplacement.

En parallèle, la Ville travaille avec le C.N.F.P.T. pour développer les formations organisées sur le biterrois pour limiter les frais de déplacement.

IMPACT SUR LES RÉMUNÉRATIONS DE JANVIER

- le taux de cotisation CNRACL passe à 8.39% (cf loi n°2010-1330 du 9/11/10 portant réforme des retraites)
- le calcul de base de la C.S.G, R.D.S passe à 98.25% du salaire brut (cf article L 136-2 code de la Sécurité Sociale modifié par la loi n° 2011-1906 du 21/12/2011).

RÉVISION DU MONTANT MAXIMAL DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE

Jusqu'à présent, le montant maximal des indemnités journalières en cas de maladie était de 50 % du plafond de rémunération pris en compte pour le calcul des cotisations. Le Décret n°2011-1957 du 26 décembre 2011 applicable au 1er janvier 2012 fixe le nouveau montant maximal des indemnités journalières en cas de maladie à 50 % de 1,8 fois le SMIC mensuel soit un maximum de 1258 € environ.

CARTES DE PARKING

Les agents de la Caserne Saint Jacques désireux d'obtenir une carte d'accès au parking Jean Jaures doivent se faire connaître auprès de la DRH (Michèle BER, poste 1117). Le prix mensuel est de 10,95 euros

FLASH MOB

Belle initiative de l'équipe du service des sports: une chorégraphie pour tous à découvrir le 4 février à 12h30 sur les Allées Paul Riquet dans le cadre de la manifestation BEZIERS URBAN SPORTS. Après avoir répété au stade de la Présidente, le jeudi 26 janvier, nos collègues vous montreront l'étendue de leur talent! Vous pouvez retrouver la chorégraphie sur facebook: Infos Sports Beziers, ou sur youtube: flashmob Béziers du samedi 4 février, en lien également sur le site de la Ville.

BUDGET 2012 : PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES ET CHIFFRES CLES

Quelles sont les grandes masses du budget 2012 ?

	2012	2011
Budget global	177 M€	184 M€
- Fonctionnement	109 M€	116 M€
- Investissements	68 M€	68 M€
dont équipements	29 M€	33 M€

Le budget global diminue de 4 % par rapport à celui de l'année dernière. Les investissements sont stables, ils augmentent donc en proportion (39% contre 37% en 2011).

Comment seront mobilisées les ressources ?

Les ressources sont affectées à 10 grandes politiques, auxquelles s'ajoutent les ressources partagées, c'est à dire les moyens qui sont nécessaires au fonctionnement des services transversaux.

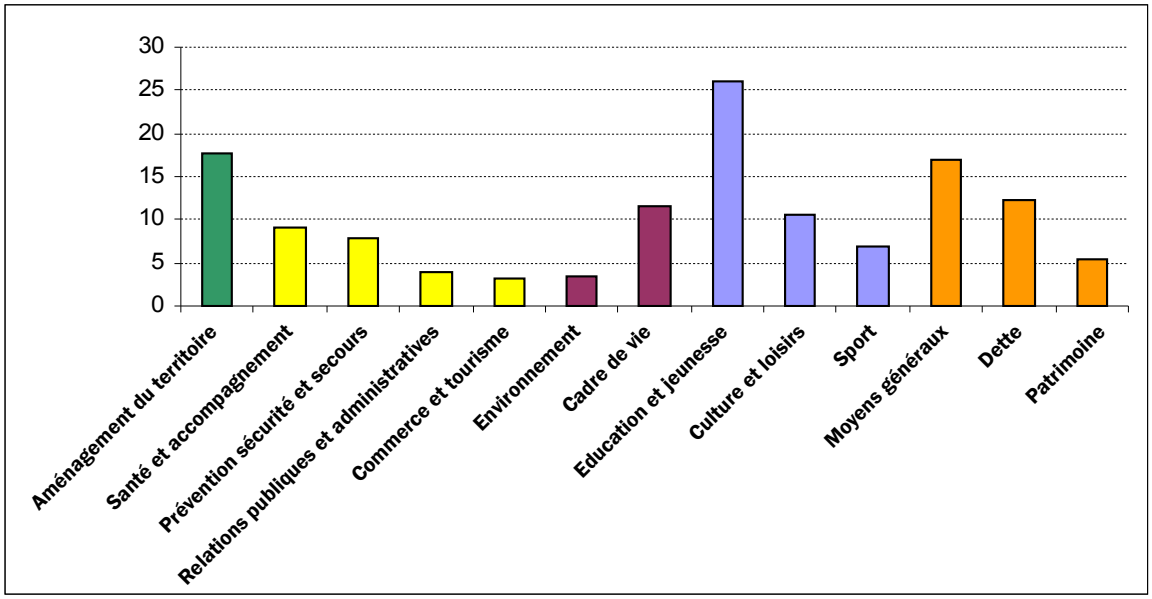

Ces 10 politiques sont regroupées selon 4 axes :

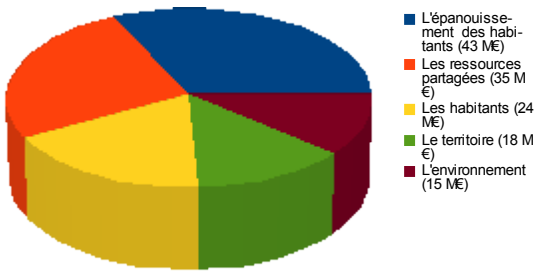
L'épanouissement des habitants (43 M€)
Les ressources partagées (35 M €)
Les habitants (24 M€)
Le territoire (18 M €)
L'environnement (15 M€)

Le budget 2012 traduit une redistribution massive de l'argent public aux habitants : plus de la moitié des ressources sont consacrées à la production de prestations au bénéfice direct des Biterrois. A noter que l'environnement est en recul par rapport à 2011, du fait du transfert de la filière déchets à la CABM à compter du 1er janvier 2012 (- 7 M€).

Quels seront les grands programmes d'investissement pluriannuels ?

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville va pouvoir poursuivre les investissements qu'elle a initiés. Cela concerne :
- La revitalisation du centre Ville
- le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de la Devèze,
- l'extension et la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales,
- l'amélioration des accès au site des 9 écluses de Fonseranes,
- les équipements de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Courondelle

	2012	2011
Enveloppe	69 M€	72 M€
Réalisé fin d'année	29 M€	27 M€
CP	17 M€	11 M€

L'enveloppe indique le coût total du projet pluriannuel géré en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).
Les CP désignent les crédits qui ont été votés au Budget et qui seront consommés dans l'année.
Le réalisé correspond à ce qui a été payé pendant l'année écoulée.

Quelle seront les principales recettes de la ville ?

Les impôts, les dotations de l'état, certains services payants, les compensations financières et l'emprunt.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.
La Taxe Locale d'Equipement (TLE) constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune.

	2012	2011
Fonctionnement :		
Fiscalité	67%	67%
Subv. et dotation	26 %	26%
Services et domaine	5 %	6%
Autres	2%	1%
Investissements :		
Subv. et amendes	13%	11%
Cessions immob.	24%	10%
FCTVA et TLE	7%	9%
Autofinancement	24%	26%
Autres (emprunt)	24%	26%

Quelle sera la situation de la ville en matière d'emprunt ?

Pour assurer l'équilibre du budget, il faudrait contracter un emprunt, mais il sera nettement inférieur à celui de l'année dernière (- 38 %). Les emprunts à risque représentent moins de 30 % de la dette totale, ce qui n'est pas préoccupant. De plus, la ville dégage une épargne ou autofinancement prévisionnel qui viendra compléter cet emprunt.

	2012	2011
Autofinancement	9 M€	10 M€
Emprunt	11 M€	17 M€
Dette en capital	8 M€	8 M€
Intérêts de la dette	4 M€	4 M€

Autofinancement prévisionnel : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, déduction faite des intérêts de la dette à payer.

Pour plus d'informations : lire le journal de Béziers N° 216 (janvier 2011) et N° 227 (janvier 2012)

Comment seront mobilisées les ressources ?

Le territoire	18
Les habitants	24
L'environnement	15
L'épanouissement des hab.	43
Les ressources partagées	35

Quelles sont les politiques publiques de la ville ?

Le territoire	18
Aménagement du territoire	18
Les habitants	24
Santé et accompagnement	9
Prévention, sécurité, secours	8
Relations publiques et administration	4
Commerce et tourisme	3
L'environnement	15
Environnement	3
Cadre de vie	12
L'épanouissement des hab.	43
Éducation et jeunesse	26
Culture et loisirs	11
Sports	7
Les ressources partagées	35
Moyens généraux	17
Dettes	12
Patrimoine	5
TOTAL	135

LE PERSONNEL DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE

La restauration scolaire (en maternelle et en élémentaire) est un service public municipal facultatif, placé sous l'autorité du Maire. Il n'existe aucun taux d'encadrement légal mais néanmoins le personnel doit être suffisant pour que la sécurité et les conditions d'accueil des enfants soient satisfaisantes. La ville de Béziers dispose actuellement de 18 restaurants scolaires, les repas étant fournis par la SAEM Occitane de restauration. Environ **2000 enfants** fréquentent journalièrement ces «cantines». Pour assurer ce service, **250 agents** (à temps non complet) sont nécessaires quotidiennement. Ils sont répartis en **3 postes** :

• **les responsables de restaurant scolaire :** 18 agents (taux d'emploi 42 à 44% soit 12 ou 13h/semaine).Elles encadrent et coordonnent l'équipe de surveillantes et les femmes de service pendant le temps méridien. Elles font appliquer le règlement intérieur et les normes d'hygiène et de sécurité.

Elles mettent en place les activités d'animation (**voir article sur les animations dans les restaurants scolaires**) et gèrent les stocks : vaisselle, ingrédients, produits d'entretien. Elles assurent la liaison avec les directeurs d'école, les enseignants, les parents d'élèves et en cas de problème avec un enfant elles préviennent les parents, les secours (s'il y a lieu) et le service des affaires scolaires.

• **les femmes de service** : 35 agents (taux d'emploi 37% soit 12h/semaine)
Elles gèrent l'ensemble des tâches relatives au bon déroulement du repas et l'entretien de la structure.
Elles prennent la température des denrées puis chauffent les repas, mettent la table et amènent les plats en salle.
Ensuite, elles lavent et rangent la vaisselle, nettoient les appareils électroménagers, le mobilier et le sol.

• **les surveillantes**: 175 titulaires + 22 remplaçantes (taux d'emploi 21% soit 9h/semaine)
Elles assurent l'accueil, l'encadrement des enfants et l'animation.
Leur rôle consiste à regrouper et nommer les demi-pensionnaires et assurer les convoyages.
Elles assistent ensuite les enfants pendant les repas puis proposent et organisent des activités ludiques, éducatives...

Suivant leur poste, tous ces agents bénéficient de formations spécifiques sur l'hygiène, les premiers secours, la gestion des conflits notamment.

Aujourd'hui les cantines s'améliorent à tous les niveaux et le personnel doit s'adapter en permanence aux nouvelles contraintes liées à ces évolutions. La prise en compte de la question du développement durable en témoigne. En effet, après avoir effectué un test concluant sur 3 restaurants scolaires, la Lorraine, les Cormorans et Michelet, M. VILLARET, directeur de la SAEM Occitane de restauration en association avec la Direction des Affaires Scolaires étendent dès janvier 2012 le recyclage des barquettes à toutes les cantines de la Ville. Cette action permettra de réduire les déchets et de valoriser par le recyclage les emballages liés à la restauration collective.

Il convient de souligner le travail de ces agents qui essaient de faire de ce temps de cantine un moment de détente, convivial et pédagogue, dans le respect des règles relatives à la vie en collectivité.

Bienvenue dans les restaurants scolaires de la ville de Béziers avec des repas équilibrés et du personnel impliqué !

La Cellule Restaurants Scolaires.

LES ANIMATIONS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE

Depuis de nombreuses années, des animations sont mises en place dans les restaurants scolaires de la Ville de Béziers.

LES DIVERS PROJETS D'ANIMATION :
1 / En 2010/2011
4 thèmes ont été proposés aux enfants :
- La Musique
- Les Animaux
- La Peinture
- Le Sport

Grâce à ces actions proposées par les responsables des différents restaurants scolaires et les agents de surveillance, certains enfants ont découvert des activités nouvelles telles que l'escrime, le violon, le cajon, la guitare...

2 / En 2011/2012
3 nouveaux thèmes seront proposés dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Les enfants débuteront par le Cirque, approfondiront leurs connaissances des Enfants du Monde et termineront au printemps par les Danses du Monde.

Nouvelle action :
« **Mangez, Brossez vos dents** » **:**
Cette année, une campagne de prévention bucco-dentaire « Mangez, Brossez vos dents » débutera au mois de novembre dans certains restaurants scolaires.
En effet, il est important de rappeler aux enfants les gestes élémentaires qui consistent à se brosser les dents après chaque repas afin de limiter l'installation de la carie.

Les Repas à thème :
Une fois par mois, la SAEM Occitane de restauration élabore des repas à thème et des petits questionnaires préparés par le Service des Affaires Scolaires sont posés aux enfants afin de les impliquer et les intéresser aux thèmes choisis. Les enfants ont ainsi pu déguster des plats italiens, allemands, belges, méditerranéen....

La Semaine du Goût :
1 / Sur le temps du repas, la SAEM propose également des plats en lien avec la thématique, cette année ils vont se régaler avec « les fruits d'automne » et plus particulièrement la pomme, le kaki et le coing.
2 / Sur le temps d'animation, des activités seront mises en place dans toutes les cantines par les responsables et l'équipe des surveillantes (chants, jeux, activités manuelles et sportives).

La Semaine SNAPS (Semaine Nationale des Activités Physiques et Sportives) :
En collaboration avec le Service Santé de la Ville et grâce au beau temps qui a permis de pratiquer diverses animations sportives en extérieur, les enfants d'élémentaire et de maternelle bien coachés par le personnel ont participé massivement aux activités qui leur ont été présentées (courses d'obstacle, parcours d'habileté, chasses aux trésor et jeux d'adresse).

La Semaine Bleue : « Les Repas Partage »
En collaboration avec le Service Social et le CCAS, certains enfants déjeunent avec les personnes âgées du Foyer Restaurant Verdier. Ces échanges intergénérationnels sont des moments privilégiés et appréciés par tous.

POSSIBILITES DE PERMUTATIONS

• **AGENT DE POLICE :**
un gardien : à Nouméa en Nouvelle Calédonie
deux brigadiers chefs : à la Ville de Montpellier, à Villebon sur Yvette

• **ADJOINT ADMINISTRATIF :**
deux : à la Mairie de Versailles, au Conseil Général du Morbihan
trois 1ère classe : au Conseil Général des Pyrénées- Orientales, au Syndicat Centre Hérault à Aspiran, au C.C.A.S à Alfortville
un 2 ème classe : à la Mairie de Montpellier

• **INGENIEUR :**
un : à la Communauté d'Agglomération de Bastia,

• **ADJOINT TECHNIQUE :**
quatre 1 ère classe : à l'Agglomération du Val d'Orge, à la Communauté Urbaine de Strasbourg, à la Mairie de Val d'Isère, à la Ville de Créteil,
sept 2ème classe : à la Mairie de Gignac, au Conseil Général du Gard, à la Mairie de Créteil, à la Mairie de Sevran, à la Mairie de Magalas, à la Mairie de Paris, à la Mairie de Lézignan-Corbières
un Principal 1 ère classe : à la Mairie de Creil
deux Principal 2 ème classe : à la Mairie de Fontanil-Cornillon, à Aubervilliers

• **A.T.S.E.M :**
un : à la Mairie de Lancrans

• **EDUCATRICE :**
une principale : à Bagnols-sur-Cèze

• **ADJOINT D'ANIMATION :**
un : à la Commune de Vaujours

• **PUERICULTRICE :**
une : à la Mairie de Perpignan

• **AGENT DE MAITRISE :**
deux Principaux : à la Mairie de Paris, à la Commune de Levallois Perret

• **AIDE A DOMICILE :**
une : au C.C.A.S de Montpellier

• **AGENT DE MEDIATION :**
un : à la Mairie de Puisserguier

• **REDACTEUR :**
un : aux Pyrénées Orientales

Appel à candidatures internes

Un poste d'agent d'accueil est à pourvoir au sein du Cabinet du Maire.

Placé sous la responsabilité de la direction administrative, l'agent d'accueil devra assurer principalement l'accueil du 1er étage, des rendez-vous des élus, du Maire, ainsi que des membres du Cabinet et du D.G.S. Discrétion, esprit d'équipe, grande disponibilité, bonne présentation et connaissance de la collectivité sont indispensables.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Pascale CANREDON (poste 7466).

Merci d'adresser vos candidatures à la Direction des Ressources Humaines, à l'attention de Mme Emmanuelle DASSONNEVILLE.

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DU 18 JANVIER 2012

Lors du Comité technique paritaire du 18 janvier 2012, les points suivants ont été abordés :

- Validation de la Charte informatique : avis favorable

- Questions diverses :
  - Information sur la prise en charge des frais de déplacement à l'occasion des formations C.N.F.P.T.
  - Information sur le partenariat avec le Crédit Social des fonctionnaires

MÉDAILLES DU TRAVAIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

A l'occasion de la cérémonie de présentation de ses voeux pour l'année 2012, Monsieur le Maire a décerné les médailles du travail au titre de l'année 2011.

Promotion de janvier 2011

Médailles d'or	Marie Bernadette BERNAT Patrick BROUSSE Jean CAMBEL Régis CANAC Jean-Pierre GISBERT	Alain LAMOUROUX Marc MONTES Hervé PAULET Bernard PHALIP
Médailles de vermeil	Serge ARCAS Philippe ARRIBAT Françoise BECUS Jean-Pierre BOUZAC Jean-Pierre CAUMES Bruno LAFON	Michel LENOIR Chantal MARTINEZ Michel MAS Bernard MELLON Michel MONTOYA
Médailles d'argent	Eric ADLI Gisèle ANDREU Eric BESSEDE Marie BIANCO Philippe CALAS Elisabeth CANO Annick CAZENEUVE Ghislène COMBET Gilbert COUPET Michèle COURTIAL Jean DE MANAS Nicole DEL SOCORRO GALONNIER	Jocelyne FERRER Michèle HAUDRECHY Martine HOULES Frédéric JULLIE Sylviane MELIS Simone MOLINA Bernard PATRAC Jeanine RIERA Frédérique SEGOND Michel SORIANO Claudette TOMAS Myriam VIEULES Christiane ZARAGOZA
	Roselyne DESARNAU	

Promotion de juillet 2011

Médailles d'or	Christiane BANASTIE Madeleine BOUSQUET Didier CASSIGNOL Jean-Luc CIPOLLA	Philippe GAIRE Christian LAURES Luc LOPES
Médailles de vermeil	Bruno ABELLANEDA Guy ALARCON Michel ANNUNZIATA Hervé GRAU Francis HERRERO Alain JOULIE Thierry LAGUERRE	Pascal LERAT Roger MAZEL Christian MORI André PASTOR Daniel RIOLS Maryline RIOLS Patrick ROBERT Philippe TESSE
Médailles d'argent	Marie Annick COT Danielle DEL REY Franck FELIU Marie-Pierre HENRIC	Gisèle PADILLA Michelle RAMOND Martine VALERO

POINT SUR L'ALIMENTATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Par délibération en date du 30 septembre 2003 complétée par la délibération du 25 octobre 2010, la possibilité pour les agents d'ouvrir un compte épargne temps a été instituée.
A ce jour, 552 C.E.T. sont ouverts.

Tout agent public (fonctionnaires et agents non titulaires d'au moins 1 an d'ancienneté) peut ouvrir un C.E.T. à tout moment de l'année. Cependant, l'alimentation de ce compte n'est possible qu'en début d'année civile (au plus tard le 31 janvier) et selon les modalités suivantes :

- les jours de congés non pris sous réserve d'avoir pris au moins 160 heures dans le courant de l'année ;
- les jours de repos compensateur dans la limite de 176 heures.

Ce compte épargne temps ne peut contenir plus de 420 heures au total.

Chaque année, les détenteurs de C.E.T. ayant épargné plus de 20 jours peuvent exercer un droit d'option parmi les trois possibilités suivantes :

- Option 1 : prise en compte au titre de la R.A.F.P. (option seulement ouverte aux fonctionnaires)
- Option 2 : indemnisation forfaitaire journalière (125 € pour les catégories A, 80 € pour les catégories B et 65 € pour les catégories C) ;
- Option 3 : maintien sur le C.E.T pour une utilisation future (option appliquée à défaut de choix explicite)

Ce droit d'option peut s'exercer après une éventuelle alimentation du CET.
En cas de choix de l'option 2 (paiement forfaitaire), le versement sera effectué sur la paye de février.

Exemple :

Un agent de catégorie C a ouvert un CET et a déjà épargné 45 heures au titre de congés non pris.
Fin 2011, il lui reste 36 heures de congés non pris et 21 heures de récupération. Il souhaite placer l'intégralité de ses reliquats et se faire indemniser (option 2) pour les 21 heures de récupération.
Son CET avant indemnisation sera crédité de 36 heures de congés et de 21 heures de récupération soit un total épargné de 81 heures de congés et de 21 heures de récupération.
Ensuite, après exercice de l'option 2, une somme lui sera versée sur la paye de février au titre de l'indemnisation.
Nombre de jours indemnisés = 21 h / 7 = 3 jours.
Montant de l'indemnisation = 3 x 65 € = 195 € brut.

RELÈVEMENT DU MINIMUM DE TRAITEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Gouvernement a augmenté le taux horaire du S.M.I.C. À compter du 1er janvier 2012 de + 0,3 % soit 9,22 €. Le Décret n°2012-37 du 11 janvier 2012 tire les conséquences de l'augmentation du SMIC et révise les échelles de traitement ainsi :

Catégorie C Echelle 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	297	298	299	303	310	318	328	337	348	364	388
IM	**302**	**303**	**304**	**305**	**306**	**307**	312	319	326	338	355

Catégorie C Echelle 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	298	299	303	310	323	333	347	360	374	389	413
IM	**303**	**304**	**305**	**306**	308	316	325	335	345	356	369

Catégorie C Echelle 5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	299	302	307	322	336	351	364	380	398	427	446
IM	**304**	**305**	**306**	308	318	328	338	350	362	379	392

Catégorie B - Rédacteur

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
IB	306	315	337	347	366	382	398	416	436	450	483	510	544
IM	**305**	**306**	319	325	339	352	362	370	384	395	418	439	463

Catégorie B – Moniteur Educateur

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
IB	285	310	325	345	360	381	405	425	445	465	485	520	544
IM	**302**	**306**	310	324	335	351	366	377	391	407	420	446	463

Quelques rendez-vous parmi tant d'autres

Au Théâtre

Ubu enchaîné - Théâtre
vendredi 3 -20h-samedi 4 février 19h30 - Théâtre Municipal
d'Alfred Jarry
L'indiscipline aveugle fait la force des hommes libres
Tarif gos tarif réduit (25€80) au lieu de (33€)

Cali – Chanson
mercredi 8 février 20h30 - Zinga Zanga
Tournée acoustique
1ère partie Bob's not dead
Tarif gos tarif réduit (21€70) au lieu de (25€80)

Les contes gourmands - Conte
samedi 25 février – 15h et 19h – Centre Socioculturel
Albert Camus – jeune public dès 6 ans
Conte de fées
Tarif gos réduit (7,50€) au lieu de (9,50)

Diplomatie – Théâtre
mardi 28 - mercredi 29 février – 20h – Théâtre Municipal
Mise en scène Stephan Meldegg
Une puissante partition pour deux géants de la scène
Tarif gos tarif réduit (25€80) au lieu de (33€)

Billetterie ouverte du mardi au samedi de 13h à 18h

Aux Musées

Expositions

Art sacré biterrois, trésors de nos églises
jusqu'au 18 mars au Musée du Biterrois
Le Musée du Biterrois présente des objets religieux cachés dans les sacristies de nos églises depuis des années, afin de les restituer au public : orfèvrerie, petite statuaire, petit mobilier, objets rituels, vêtements...

Fabienne Ribeyrolles
Couleurs du temps
du 24 janvier au 8 avril à l'Espace Riquet
Sa vie partagée entre Haute-Savoie et Languedoc, ses voyages, son enfance Outre-mer lui ont fait découvrir des horizons variés. Inspirée par la nature, sa douceur, ses merveilles, ses débordements et ses colères, elle peint le ciel et ses nuages, la terre et ses failles, le feu de ses volcans, l'eau et ses abîmes.
Ses toiles sont les impressions colorées d'instants fugitifs et des ressentis inconscients qu'ils lui inspirent. Entre réel et imaginaire, la limite est impalpable.
L'œuvre de Fabienne Ribeyrolles est ouverte, et plutôt que d'informer, elle autorise d'infinies interprétations. Les techniques mixtes utilisant l'huile et des matériaux divers lui permettent de créer volume et mouvance, et d'associer matité et brillance.
Elle nous présente les bronzes d'Isabelle Jeandot, sculpteur, dont les œuvres intenses et graciles, entre sensualité et sacré s'harmonisent avec son travail.

Conférences

Maladies génétiques
Sciences naturelles
Jeudi 26 janvier à 20h45 au Musée du Biterrois
par Bernard Halleux.
Il existe des tares héréditaires ou maladies génétiques qui provoquent des anomalies plus ou moins graves : Daltonisme, Trisomie 21, Phénycétonurie, Hémophilie...
Les causes de ces maladies sont bien connues. On s'attache maintenant à en corriger les effets. On peut espérer que la recherche trouve des solutions pour pallier efficacement le déficit génétique.

A Zinga Zanga

mercredi 1 février - COMPLET
Fabrice Eboué

jeudi 2 février
Isabelle Boulay

vendredi 3 février
Les 100 violons Tziganes

mercredi 8 février
Cali 1ère partie Bob's not dead

Vendredi 10 février
Le Président, sa Femme et moi

samedi 11 février
Les bals des Lycéens

mardi 14 février
Homme Femme Mode d'emploi

CONTACTS
Musées 04 67 36 81 60 - **Théâtre** 04 67 36 82 82 - **Action Culturelle** 04 67 36 82 30 - **www.ville-beziers.fr**

Manifestations organisées par la Direction de la Culture et des Théâtres

médiathèque andré malraux
béziers méditerranée

MANGAMANIA #3

4 [26 FEVRIER 2012

exposition
atelier cosplay
kamishibaï
spectacle
dédicaces
tournoi de sumo
w@w game
doublage et karaoké
atelier de dessin

+ d'info sur :
www.mediatheque-beziers-agglo.org

Direction Communication Béziers Méditerranée - 01/121 - 450 ex

Communauté d'agglomération BÉZIERS MÉDITERRANÉE

LES ENGAGEMENTS QUALITÉ MARIANNE labellisé

1, Place du 14 Juillet
34500 BEZIERS
Tél. : 04 99 41 05 50
Fax : 04 99 41 05 41
mediatheque@beziers-agglo.org

ACCUEIL et SECRETARIAT

lundi, mardi, mercredi, vendredi **de 7 H 30 à 15 H**
le jeudi **de 7 H 30 à 12 H 30**
TEL 04 67 28 57 32 ou en interne poste **70 30**

dialoguez avec le GOS, communiquez votre adresse email **gos.beziers@wanadoo.fr**

NOTRE NOUVEAU SITE gos-beziers.fr

Accès :

Login : initiale de votre prénom (le premier pour les prénoms composés) suivi de votrenom complet (tout en minuscule, sans espace et sans accent)
Mot de passe : votre matricule GOS (il vous sera demandé de modifier votre mot de passe dès votre première connexion) Pour ceux qui ne le connaissent pas, cliquer sur mot de passe oublié, un nouveau mot de passe sera généré et vous sera envoyé dans votre boîte email.

En cas de problème de connexion merci de nous envoyer un message sur : gos.beziers@wanadoo.fr

2012 ANNÉE ÉLECTORALE POUR LE GOS

En juin 2012, les adhérents du GOS seront appelés à renouveler le Conseil d'Administration.
Conformément aux dispositions votées par l'assemblée générale 2010, le vote se fera par correspondance uniquement et dans chaque collège, la moitié seulement des conseillers sera renouvelable soit :

- 8 postes à pourvoir dans le collège des agents municipaux
- 2 postes à pourvoir dans le collège de la CABM
- 2 postes à pourvoir dans le collège du CCAS
- 3 postes à pourvoir dans le collège des Retraités

Les candidatures seront à faire par écrit à l'adresse du Président du GOS, Caserne Saint Jacques.
La date butoir pour le dépôt des candidatures a été fixée au 19 mars (date de rigueur)

Un courrier précisant les modalités du vote sera adressé à chaque adhérent après la clôture des candidatures

Les modalités et détails des élections sont disponibles sur le site du GOS

DEMANDE DE PRESTATIONS 2011 DATE LIMITE DES DÉPÔTS DE DOSSIERS LE 31 JANVIER 2012

Attention, toutes les demandes de prestations concernant l'année 2011 (crèches, centre aérés, séjours) devront être déposées impérativement avant le 31 janvier.

PERMANENCE SOCIALE

assurée par Eric GOMEZ
Bureau au 2ème étage, Caserne Saint Jacques
Service «cadre de vie au travail»
tél 04 67 36 82 94 ou 06 78 46 31 63

ACTIVITE YOGA

Caserne Saint Jacques entrée G
30 €/mois
tous les lundis et jeudis
de 12 H 15 à 13 H 15

ACTIVITE ROCK

Za'dance
10 €/mois
tous les mardis
de 12 H 15 à 13 H 15

ACTIVITE BOXE

Espace Georges Brassens
10 € / mois
tous les mardis
de 12 H 15 à 13 H 15

toutes ces activités ouvrent droit à la participation selon le règlement de la « prestation sport »

Le GOS et les THEATRES DE BEZIERS et le THEATRE DE LA CIGALIERE ont convenu d'un partenariat... vous bénéficierez d'un tarif préférentiel sur présentation de votre carte d'adhérent du GOS
Renseignements : billetterie du Théâtre du mardi au samedi de 13 h à 18 h
Tél : 04 37 36 82 82

SPECTACLES : SALLE ZINGA ZANGA
Des tarifs préférentiels et offres spéciales sur de nombreux spectacles programmés dans cette salle, seront en vente au GOS.
Merci de vous renseigner au GOS ou consulter régulièrement notre site sur ces différentes propositions

NAISSANCES

Bienvenue à

Quentin de Christian FLORES et Murielle VILACEQUE

Aide à l' accès au sport et à la culture

Une participation de 30 € est versée une seule fois par an sur présentation du justificatif (reçu ou facture) pour tout abonnement sportif ou culturel pour la saison 2011/2012 pour une famille sans enfant.
Cette participation passe à 60 € pour une famille avec enfants.

CHEQUES VACANCES

ATTENTION MODIFICATION
DES COMMANDES MENSUELLES
PROCHAINE COMMANDE
1er mars livraison le 15 mars
1er juin livraison le 15 juin
3 septembre livraison le 20 septembre
5 novembre livraison le 20 novembre

CHEQUES VACANCES : 2 POSSIBILITES

1) montant 310 € bonifiés par le GOS à hauteur de 70 €
2) montant de 160 € bonifiés par le GOS à hauteur de 40 €
Le montant maximum annuel est de 310 € par adhérent

Les commandes doivent se faire par l'adhérent sur présentation de sa carte d'adhérent ou sa carte d'identité. Les agents ne pouvant se déplacer, ont la possibilité de régler en chèque à leur nom exclusivement (les espèces ne sont pas acceptées) les chèques vacances sont remis aux titulaires du carnet sur présentation d'un justificatif d'identité.

Conditions d'inscription aux sorties et voyages

Sorties et voyages mis en place sous réserve d'un minimum de 30 inscrits:

Modalités de réservation :
la pré réservation se fait auprès de l'accueil du GOS dès la parution du projet de sortie ou voyage dans infogos.
Cette pré réservation est annulée automatiquement si un versement représentant au moins 15 % du coût du voyage n'est pas fait dans un délai de 7 jours suivant la date de pré réservation.
Le voyage devra être soldé 35 jours avant la date de départ

Annulations / pénalités
En cas d'annulation à l'initiative de l'adhérent :
- **1er cas :**

Jusqu'à 36 jours avant la date de la sortie :
restitution des sommes avancées

- **2ème cas :**

Au delà des 35 jours qui précèdent la date de la sortie : le montant total des frais engagés est conservé par le GOS, sauf :
- si une nouvelle inscription compense l'annulation
- si l'adhérent produit un certificat médical avec arrêt de travail de plus de 4 jours, à la date de la sortie
- En cas problème grave d'un ascendant ou descendant : accident, maladie invalidante, décès...

Dans ces cas là, le remboursement s'effectuera, déduction faite des frais de dossiers.

- **3ème cas** :

Pour les voyages couverts par une assurance particulière, les conditions du contrat s'appliqueront.

En cas d'annulation à l'initiative du GOS :
- pour quelque cause que ce soit, les acomptes versés vous seront intégralement remboursés

PROGRAMME DES SORTIES ET VOYAGES PROPOSÉES

VERGEZE : dimanche 5 février

Visite libre de l'Exposition d'Orchidées et dîner inclus : adhérent : 27 € non adhérent 34 €

CARNAVAL DE NICE – FÊTE DES CITRONS À MENTON FÊTE DU MIMOSA À MANDELIEU : 17 au 19 février

Voyage annulé faute de participants .

OCRES DU ROUSSILLON : dimanche 18 mars
tarifs adhérents : 32,50 tarifs non adhérents 46 €
- Visite du sentier des Ocres et du conservatoire
- temps libre pour découvrir le village
- déjeuner inclus

CORSE / CIRCUIT DU 14 AU 19 avril :
Tarifs adhérents : 645 €
Tarifs non adhérents : 690 €
circuit en pension complète,

détail du programme à consulter sur le site
Attention il ne reste que quelques places !!!!

Calanques de Cassis : samedi 21 avril
- Sortie à la journée, visite des 3 calanques
- temps libre, déjeuner libre
- visite en petit train touristique
- Tarifs adhérents 28 € Tarifs non adhérents 38 €

WEEK-END PORT AVENTURA : DU SAMEDI 26 AU LUNDI 28 MAI
tarifs : adhérent adultes 125 € enfants 69 €
non adhérents adultes 143 € enfants 90 €
Séjour en demi pension avec les entrées au parc du dimanche et lundi.
Programme à votre disposition sur le site du GOS

BILLETTERIE A TARIF PREFERENTIEL ET GROUPEMENT D'ACHATS

Piscines de Servian : carnet de 10 entrées 25 € (La participation du GOS sur la piscine sera déduite selon le règlement en vigueur)

Cinémas
CGR: 5,90 € [(tarif d'achat 6.40 € dont 0.60 € de frais de gestion) - bonification du GOS 0.50 €]
MONCINE : 5,50 €
• Carte de cinéma CGR : carte 10 entrées à acheter directement au cinéma et se présenter au GOS pour la bonification de 5€
Réserve Africaine de Sigean tarif adultes: 24€, enfants 18€
La ferme de Cessenon tarif unique 4 €
Espace Liberté de Narbonne :
Piscine 3,60€, Bowling 3,95€,
Patinoire 4,80€
Piscine de Fonquerne à SETE, 2,70 € l'entrée
Royal Kids 5 €
Jardin de Roquebrun 2,50 €
Marenostrum (Aquarium de l'Odysseum)
adultes : 12,50 € enfants 5/12 : 10 € (gratuit -5 ans)
Champagne 13,30 € et ½ bouteilles 7,90 €

POUR VOS CADEAUX en vente au GOS

CD « Béziers d'hier et d'aujourd'hui »
de notre collègue Michel VIALA
«Coups de Cœur des poètes retrouvés »
André Philippe NOUGARET
« Echappée Singulière» de Arlette CROS

Le GOS vous propose plusieurs ouvrages des éditions Du Mont à tarif préférentiel (réductions de 10 à 25 % sur les prix publics) : ex : Castelbon de Beauxhostes, Guide de Béziers – livres pour enfants etc...

LOCATIONS À TARIF PRÉFÉRENTIEL

MAEVA - PIERRE ET VACANCES, CENTERPARCS: Location à tarifs préférentiels sur les catalogue et réservations sur internet (nous demander l'identifiant et le code pour les réservations sur le site ce.maeva.com) : réduction de 5 à 25 % séjours montagne et mer, nombreuse promotions spéciales aux CE sur le site

ODALYS Location à tarifs préférentiels sur catalogue et réservations sur internet

PETITES ANNONCES :

• A louer Pyrennées 2000 – pour 4 personnes
loyer 550 € la semaine au pied des pistes
tél 04 67 31 58 26

• A louer chalet 4/5 personnes sur Puyvalador – cuisine équipée (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge) salon avec véranda, location en week-end 150 € (vendredi au dimanche) ou à la semaine à partir de 550 €
tél 04 67 28 44 62 ou 06 32 27 16 23

• A louer : F2 les Angles – 5 couchages – vacances d'hiver 1ère semaine 420 € - tél 06 32 13 87 05

• A louer Périgord-Lot – belle maison en pierre sur terrain clos et arboré – 6 couchages : 3 ch + 2 salles de bains + 3 WC – cour – jardin privé – 2 terrasses – au coeur d'un petit village – activités : randonnées, Vtt, tennis, pêche, animaux acceptés tél 06 82 96 94 74

• A louer proche du centre ville dans immeuble neuf, T2 50 m² cuisine équipée, balcon, place de parking privative, 3ème étage avec ascenseur – loyer 40 € + charges – tél 04 67 26 01 13 ou 06 48 61 54 39

• A louer centre ville – av du 22 août – 350 €
tél 06 99 47 54 93

• A vendre Suziki VSTROM DL1000 – 09/2002
1ère main – 26 000 km – tél 06 75 09 08 71

• A vendre Fiat punto Cult – TBE – année 2005
50 000 km – 1ère main – Diesel – Ttes options
4500 € - tél 06 16 89 24 66

• A vendre Laguna II – 1,8L 16 V CT OK 7 CV
78 000 km Clim – airbags- ABS – DA- ESP – VE –
3 900 € - tél 04 67 62 47 56 HR ou 06 61 29 58 79

• A vendre salon cuir d'angle rouge + fauteuil TBE
700 € - tél 06 50 41 89 71

• A vendre store bane 6,50 X 3 manuel, pouvant être motorisé – saumon et blanc – 500 €
tél 06 50 41 89 71

• A vendre kayak de mer 1 place neuf valeur 1300 € cédé 1000 € à débattre – tél 06 33 41 40 12

• Proche annexe Conseil Général – Les Terrasses du Foch – Béziers, loue appartement F3
(58 m² + terrasse 25 m²) exposé plein sud. Parking en sous sol – résidence sécurisée : 610 € + 70 € de charges Tél. 06 77 52 45 11